

# L'épreuve orale du brevet

- o Durée : 15 mn (5 mn d'exposé et 10 mn d'entretien)
- o Sujet au choix de l'élève parmi :
  - o Un projet abordé durant l'année dans le cadre des **enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**
  - o Un projet abordé dans le cadre de **parcours d'éducation artistique et culturelle**
  - o Un projet abordé dans le cadre de **parcours citoyen-avenir**
    - o Ex : rapport de stage en 3<sup>e</sup>

# Cette épreuve orale est une soutenance :

- o Vous êtes évalué sur la présentation orale de votre projet, pas sur le projet lui-même.
- o Total = 100 points :
  - o 50 points pour la maîtrise de l'expression orale
  - o 50 points pour la maîtrise du sujet présenté



# La maîtrise de l'expression orale

- o Vous serez jugé sur :
  - o **La qualité de votre français** : phrases correctes, vocabulaire varié et approprié...
  - o **Votre capacité à dialoguer et échanger avec le jury**
  - o Votre capacité à **vous détacher de vos notes** pour réaliser une présentation aussi fluide et naturelle que possible...
  - o Votre capacité à vous exprimer d'une **voix claire et audible**
  - o Votre capacité à **formuler un avis personnel**, à **justifier votre point de vue**, à **argumenter**, à **réagir aux questions posées**, à exprimer vos sentiments...
  - o Votre capacité à **respecter le temps imparti**

# La maîtrise du sujet

- o Le jury évalue votre démarche ainsi que les compétences et connaissances que vous avez acquises grâce à ce projet.
- o Vous serez jugé sur :
  - o La clarté et la qualité de vos explications (qualité de vos connaissances, capacité à utiliser un vocabulaire spécifique lié au sujet et à la matière...)
  - o L'organisation de votre présentation
  - o Votre capacité à réfléchir sur votre démarche et à avoir un regard critique vis-à-vis de la conception et de la réalisation de votre projet (le travail fourni, les obstacles rencontrés, le résultat final, les leçons tirées, les compétences acquises...).



# Documents

- o Vous pouvez utiliser des documents pour illustrer votre propos, mais ces derniers ne doivent pas remplacer votre présentation.
- o Par exemple, vous pouvez présenter ce que vous avez réalisé (sous forme de projection, d'enregistrement, de réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation ne peut intervenir qu'en appui de votre exposé oral
- o Les documents choisis servent à illustrer une idée ou une explication (photo, schéma, tableau...), à expliquer votre démarche (ex : photos des différentes étapes de votre projet...)